

Régime des accès à la Résidence : la charrue avant les bœufs !

***Beaucoup de décisions peuvent sembler bonnes ...
mais, si leur réalisation n'est pas conforme ni concertée,
elles peuvent alors se révéler très mauvaises***

Le 4 Juillet dernier, au siège de GFF, l'Assemblée Générale de la « *Convention Lauzin* » avait décidé d'achever enfin la fermeture symbolique approuvée en 1995. Celle-ci devait délimiter et matérialiser le territoire des résidences. En plus de ce qui avait déjà été réalisé, il s'agissait d'ériger en haut et en bas de l'allée Louise Labé, une grille de 1 à 1,20 mètres de hauteur, munie d'une porte à battants. Le Syndic devait recevoir des devis de fournisseurs puis se rapprocher des résidents pour des choix concertés en matière de dispositif et d'utilisation. Cet aménagement était la première concrétisation d'une démarche par étapes, prévoyant d'en dresser au fur et à mesure un bilan avec les résidents, et ne se traduisant pas d'emblée par un dispositif irréversible.

Or, vous avez constaté la pose d'une grille de 2,20 mètres de haut avec une porte étroite qui n'attend que le rajout d'une serrure. Alors, bonjour les personnes handicapées, à mobilité réduite, et les usagers de poussettes, qui déjà rencontrent des difficultés vu la forme de cet accès piéton. Mais surtout, Agifrance a fait preuve d'incompétence en mettant la charrue avant les bœufs. Elle a installé la grille sans avoir étudié les diverses contraintes d'une telle réalisation, ni avoir mis en débat la question du régime des accès.

Les engagements pris le 4 juillet n'ont donc pas été tenus.

Pour ces raisons, on ne saurait accepter – ni payer – des travaux relevant du fait accompli, qui devront manifestement être rectifiés. L'Amicale proteste contre ces méthodes et interpelle ses interlocuteurs de gestion immobilière.

